

LE Journal du SMICTOM

Devenons des
consom'acteurs
et trions plus !



JOURNAL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU CHINOIS

N° 51
ÉTÉ 2019



02 **ÉDITO**
Philippe MASSARD Président
du SMICTOM du Chinois

TRUCS & ASTUCES
Évitons le gaspillage !

03 **INFOS SUR...**
Fériés: reports de collecte
Journée « Portes ouvertes »
Les collectes estivales

04 **ACTUALITÉS**
Une SPL pour gérer
le futur centre de tri
interdépartemental
Distributions
de composteurs

05 **MÉMO TRI**
06 (À conserver)

07 **ABÉCÉDAIRE**
08 (À conserver)

09 **ZOOM SUR...**
Le verre trié se recycle à
l'infini

10 **DOSSIER**
11 Rappel des consignes
d'utilisation des services du
SMICTOM

 **À TOI DE JOUER !**



ÉDITO



Philippe MASSARD,

Président du SMICTOM du Chinonais

La consom'action c'est savoir comprendre et gérer sa consommation

Faire ses courses ressemble souvent à un parcours du combattant chronométré où chaque rayon devient une épreuve.

Nous constatons toujours un fort pourcentage de gaspillage alimentaire, en grande partie dû à la mauvaise interprétation des étiquettes.

Il est donc essentiel de prendre quelques secondes pour vérifier les dates de péremption en anticipant la consommation du produit.

C'est pourquoi vous trouverez un petit rappel qui vous permettra de mieux comprendre l'étiquetage des denrées et ainsi de limiter le gaspillage.

Rappels des consignes des services du SMICTOM

Aujourd'hui, une grande partie des foyers du territoire a été dotée de bacs individuels, ou a accès à des bacs de regroupement, et presque tous les foyers ont utilisé au moins une fois les services de la déchèterie.

Il est donc important de faire un petit point sur les consignes à respecter afin de rendre un service optimal, pour les usagers et les équipes.

En complément du dossier dédié en pages 10 et 11, je vous propose également de rappeler des consignes sur le tri dans le sac jaune afin d'améliorer la qualité de tri sur le tapis :



Pliez les cartons mais ne les déchirez pas ! Trop petits, ils sont plus difficiles à capter sur le tapis de tri.



Sauf si vous récupérez les bouchons pour une association, n'oubliez pas de bien les laisser vissés sur vos bouteilles en plastique. Ils pourront alors être recyclés.



N'imbriguez pas les emballages de matières différentes, les uns dans les autres. La cadence du tapis ne permet pas de prendre le temps de les dissocier.



Ne rincez pas les emballages (type bouteilles ou conserves), mais pensez à bien les vider, afin que leur contenu ne se déverse pas sur le tapis de tri et pour protéger les agents des souillures et odeurs.



TRUCS & ASTUCES

Evitons le gaspillage ! Point sur l'étiquetage des produits de consommation

La DLC ? Date Limite de Consumation

La DLC est apposée pour les produits rapidement périssables.

“À consommer jusqu'au...”

Cette mention concerne les produits réfrigérés périssables.

Exemple d'étiquette :

“À consommer jusqu'au 25 juillet 2019”

Cela signifie que s'il n'est pas consommé, il faut jeter le produit le 25 juillet 2019.



- Ne pas dépasser la date indiquée.
- Le consommer alors que la DLC est dépassée présente des risques pour la santé.
- Ne pas congeler un aliment dont la DLC est toute proche, déjà atteinte ou dépassée.

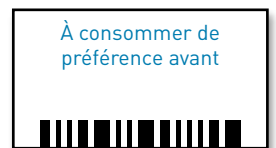


.....

La DDM ? Date de Durabilité Minimale (DLUO)

La DDM informe le consommateur sur la période de temps pendant laquelle un aliment conserve toutes ses propriétés spécifiques (teneur en nutriments, vitamines, salubrité,...).

“À consommer de préférence avant...”



Mentions obligatoires | Durabilité effective du produit

À consommer de préférence avant le 25/12/2019 (date précise)	Le produit peut être consommé dans une période inférieure à 3 mois après la date mentionnée - soit à consommer avant le 25/03/2020.
À consommer de préférence avant fin 12/2019 (mois + année)	Le produit peut être consommé dans une période comprise entre 3 et 18 mois - soit de mars 2020 à juin 2021.
À consommer de préférence avant fin 2019 (année)	Le produit peut être consommé 18 mois après sa date, soit jusqu'à juin 2021.

Une fois la DDM dépassée, le produit ne présente toutefois pas de risque pour la santé.



INFOS SUR...

Calendrier des prochains reports de collecte



RAPPEL IMPORTANT : les collectes ne sont pas assurées les jours fériés. Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié. Excepté pour les collectes du samedi qui sont maintenues.

COLLECTES HABITUELLES

Jours fériés 2019	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Dimanche 14 juillet (Fête nationale)	collecte du lundi 08/07 maintenue	collecte du mardi 09/07 maintenue	collecte du mercredi 10/07 maintenue	collecte du jeudi 11/07 maintenue	collecte du vendredi 12/07 maintenue	collecte du samedi 13/07 maintenue
Jeudi 15 août (Assomption)	collecte du lundi 12/08 maintenue	collecte du mardi 13/08 maintenue	collecte du mercredi 14/08 maintenue	collecte du jeudi 15/08 décalée au vendredi 16/08	collecte du vendredi 16/08 décalée au samedi 17/08	collecte du samedi 17/08 maintenue

ATTENTION !

Les horaires de collecte peuvent varier, il est donc indispensable de sortir les bacs :

- la veille après 20h00 pour les collectes du matin,
- avant 11h00 pour les collectes de l'après-midi.

Les bureaux et les déchèteries du SMICTOM sont toujours fermés les jours fériés.



Prochaine journée « Portes ouvertes » du centre de tri des matériaux à recycler : le samedi 05 octobre 2019



UNE JOURNÉE PÉDAGOGIQUE ET LUDIQUE QUI PERMET DE :

- ➔ Revoir les consignes de tri.
- ➔ Observer les modalités de collecte et le tri sur la chaîne.
- ➔ Réaliser l'intérêt du recyclage.
- ➔ Comprendre tous les objectifs environnementaux et financiers.
- ➔ S'amuser avec l'intervention ludique d'un magicien sur la thématique du tri et du recyclage.

Vous recevrez une invitation dans votre boîte aux lettres en septembre. En attendant, réservez la date du samedi 05 octobre 2019 !

Les collectes estivales

Depuis le 1^{er} juin et jusqu'au 30 septembre 2019, une collecte supplémentaire des ordures ménagères (bacs gris et sacs noirs uniquement) est effectuée dans les communes suivantes :

- Chinon (centre-ville) : le samedi matin
- Savigny-en-Véron : le jeudi matin



Pensez à sortir vos bacs la veille au soir, car les heures de collecte peuvent varier !

Nous vous attendons nombreux et en famille, pour découvrir tous les aspects du tri et du recyclage !



ACTUALITÉ

Une SPL pour gérer le futur centre de tri interdépartemental

Le 7 janvier 2019, la Société Publique Locale (SPL) Tri Val de Loir(e) a été créée pour construire et gérer un nouveau centre de tri des emballages et des papiers à recycler.

La création de cette SPL, dont le SMICTOM du Chinonais est devenu actionnaire, fait suite aux études menées depuis 2015 dans la perspective de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique à l'horizon 2022.

En 2022, l'ensemble du territoire français devra en effet permettre à ses habitants de trier tous les emballages en plastique : pots, barquettes et films rejoindront ainsi les bouteilles et les flacons dans le sac jaune.

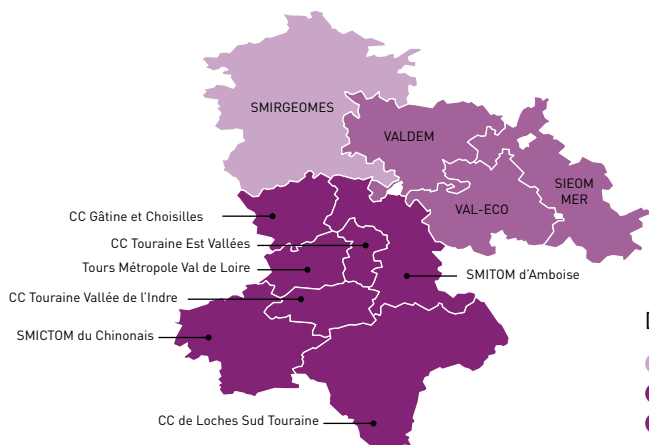
Pour trier et valoriser ces nouveaux emballages, les collectivités sont amenées à se doter de centres de tri véritablement industriels et à se regrouper pour porter les investissements.

Le montant de ce futur centre de tri, capable de trier 45 000 t de déchets recyclables par an, est évalué à 25 millions d'euros. Il sera implanté à Parçay-Meslay et accueillera les emballages à recycler du SMICTOM du Chinonais et des 10 autres collectivités partenaires d'Indre & Loire, du Loir & Cher et de la Sarthe à l'origine de la SPL Tri Val de Loir(e), représentant un périmètre de 920 000 habitants.

Une SPL est une entreprise de droit privé mais présente la spécificité que ses actionnaires sont exclusivement des structures publiques et ne peut travailler que pour le compte de ceux-ci.

La première mission de la SPL Tri Val de Loir(e) en 2019 est de choisir le bureau d'études qui l'accompagnera dans la définition du centre de tri et de préparer l'appel d'offres pour le choix du futur constructeur / exploitant.

Le centre de tri actuel du SMICTOM du Chinonais sera transformé en centre de transfert : les emballages issus de la collecte sélective y seront donc toujours vidés avant d'être renvoyés en semi-remorque vers le nouveau centre de tri.



Départements :

- Sarthe
- Indre-et-Loire
- Loir-et-Cher

ÉTÉ 2019 Distributions de composteurs

Les animatrices du SMICTOM assureront des permanences de distributions de composteurs* dans les bureaux du SMICTOM, 24 place Jeanne d'Arc à CHINON :

- Lundi 1^{er} juillet : de 14h30 à 17h30
- Jeudi 18 juillet : de 09h30 à 12h30
- Mercredi 31 juillet : de 09h30 à 12h30
- Lundi 12 août : de 14h30 à 17h30
- Mardi 27 août : de 14h30 à 17h30
- Jeudi 12 septembre : de 09h30 à 12h30
- Vendredi 27 septembre : de 09h30 à 12h30

Elles seront également présentes sur les **marchés, de 9h00 à 13h00** pour vous permettre de vous équiper d'un composteur*, mais aussi pour répondre à vos questions :

- Vendredi 21 juin : à **Avoine** (parking à proximité du Carrefour City)
- Jeudi 27 juin : à **Cinq-Mars-la-Pile** (parking de la Poste)
- Vendredi 05 juillet : à **S^{te}-Maure-de-Touraine** (place Maréchal Leclerc)
- Mercredi 10 juillet : à **Azay-le-Rideau** (place de la République)
- Vendredi 12 juillet : à **Richelieu** (place du Marché)

Composteur en plastique

Composteur : 345 litres - H 89 cm et L 76 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Seul
20€

Le KIT
23€



Composteur en bois

Composteur : 305 litres - H 75 cm et L 70 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Seul
25€

Le KIT
28€



*Réservation obligatoire, sur le site internet ou par téléphone, au plus tard la veille avant 12h. Règlement sur place, par chèque ou espèces. Réservations, informations complémentaires et conditions de l'offre, disponibles auprès du SMICTOM du Chinonais.

Cochez vos jours de collecte :



Lun Mar Mer Jeu Ven



Lun Mar Mer Jeu Ven Sam



Les emballages à recycler

- Bien vider
- Laisser les bouchons vissés
- Essayer de les aplatis



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Emballages métalliques



Petits cartons et cartonnettes



Briques alimentaires



Tous les papiers

Enlever les films en plastique. Pas de papiers alimentaires et de mouchoirs.



Journaux, magazines, publicités, prospectus



Livres, cahiers, catalogues, annuaires



Toutes les enveloppes, courriers, feuilles de papier



Le verre recyclable

- Bien vider
- Enlever les bouchons et couvercles



Pots et bocaux Bouteilles



Les déchets fermentescibles

Si vous ne pouvez pas composter, jetez-les dans le sac noir ou en déchèterie pour les déchets verts (tonte, feuilles, branchages) *

Ne pas mettre de viande, de poisson ou d'os. Alternier les couches et aérer.



Épluchures (fruits et légumes), restes de repas d'origine végétale



Sachets de thé, marc et filtres à café

Fleurs fanées



* Tontes de pelouse et feuilles mortes (petites quantités)



* Petits branchages broyés



Les déchets ménagers résiduels

Ne pas jeter les déchets verts, les équipements électriques et électroniques dans le sac noir, mais les apporter à la déchèterie.



Autres déchets en plastique



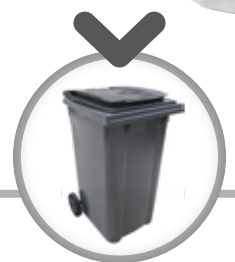
Barquettes en plastique et polystyrène



Vaisselle (verre, porcelaine, plastique...)



Déchets souillés



0 800 196 595 Service & appel gratuits

www.smictom.com

Les horaires

Déchèteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Azay-le-Rideau ZA La Loge ☎ 02 47 45 43 88	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Rivarennas ZI de la Gare ☎ 02 47 95 58 10	FERMÉE 13h30 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 FERMÉE
Saché ZA La Châtaigneraie ☎ 02 47 73 25 52	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00
Chinon Route de Huismes ☎ 02 47 98 06 56	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
La-Roche-Clermault ZI La Pièce des Marais ☎ 02 47 95 96 34	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Savigny-en-Véron ZI Le Sauget ☎ 02 47 58 94 19	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Noyant-de-Touraine ZA La Justice ☎ 02 47 65 88 27	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Ports-sur-Vienne Les Maisons rouges ☎ 02 47 65 01 06	08h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE
L'Île Bouchard Rue Saint-Lazarre ☎ 02 47 97 02 14	FERMÉE 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00
Richelieu ZA Champigny-Richelieu ☎ 02 47 58 27 74	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Cinq-Mars-la-Pile ZI de l'Europe ☎ 02 47 96 56 86	FERMÉE 14h00 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 14h00-18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00



Vous avez accès à toutes les déchèteries de votre communauté de communes.

Les déchets acceptés



- Gravats inertes
- Déchets verts
- Ferrailles
- Cartons
- Bois
- Tout-venant
- D3E* Ampoules**
- Piles
- Déchets toxiques et dangereux***
- Huile de vidange, filtres, batteries
- Cartouches d'encre, radiographies
- Emballages en verre
- Papiers
- Textiles, Linges, Chaussures
- Autres

Déchèterie	Gravats inertes	Déchets verts	Ferrailles	Cartons	Bois	Tout-venant	D3E* Ampoules**	Piles	Déchets toxiques et dangereux***	Huile de vidange, filtres, batteries	Cartouches d'encre, radiographies	Emballages en verre	Papiers	Textiles, Linges, Chaussures	Autres
Azay-le-Rideau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Rivarennas	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	---
Saché	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	---
Chinon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
La-Roche-Clermault	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Savigny-en-Véron	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Huile de friture
Noyant-de-Touraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	---
Ports-sur-Vienne	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	---
L'Île Bouchard	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Richelieu	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Cinq-Mars-la-Pile	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	---

*Appareils électriques et électroniques. **Basse consommation. ***Peintures, acides, bases, solvants, aérosols non vidés, produits phytosanitaires et néons.

RAPPELS



Même à l'intérieur des véhicules



Tous les dépôts sauvages feront l'objet d'un signalement (cf. ARTICLE R 632-1 du Code Pénal - Extrait)



Respect des consignes données par l'agent d'accueil



Interdiction de monter sur les garde-corps et de descendre dans les bennes

ABÉCÉDAIRE DES DÉCHETS À DÉTACHER ET À CONSERVER



Que faire de mon déchet ? Avant de jeter un objet ou un matériau, il est recommandé de se demander si son état ne permettrait pas de lui assurer une seconde vie !



	Sac jaune (emballages)	Conteneur bleu (papiers)	Conteneur vert (verre)	Composteur (déchets fermentescibles)	Bac gris (ordures ménagères)	Déchèterie	Distributeur, magasin (reprise pour I)	Autres
A érosols pleins						✓		
A érosols vides (cosmétiques et alimentaires)	✓							
A érosols autres						✓		
A nnuaires		✓						
A mianté (plaques en fibrociment...)								Centres spécialisés
A mpoules						✓		Nombreux magasins
B ag in box "fontaine à vin"	✓ le carton				✓ la poche			
B alayures					✓			
B arquettes aluminium vides	✓							
B arquettes de jardinage, pots de fleurs					✓	✓		
B arquettes en plastique, polystyrène (viande, légumes, glace...)					✓			
B atteries de voiture						✓		Certains garagistes
B idons vides (combustible, pétrole...)						✓		
B ocaux en verre			✓					
B ois						✓		
B oîtes à camembert en bois					✓			
B oîtes à camembert en carton	✓							
B oîtes de conserve vides	✓							
B oîtes à œufs en carton	✓							
B oîtes à œufs en plastique ou polystyrène					✓			
B oîtes métalliques (thé, café, biscuits...)	✓							
B ouchons en plastique (dans le sac jaune: vissés sur les bouteilles)	✓							Associations
B ouchons autres matières					✓			
B outeilles en verre (sans bouchon)			✓					
B outeilles en plastique	✓							
B outeilles de gaz							✓	Point de vente de la marque de votre bouteille
B riques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe...)	✓							
C anettes métalliques vides	✓							
C apsules de café ou thé en aluminium								Voir les points de collecte du fournisseur
C artons d'emballages (céréales, médicaments...)	✓							
C artons (gros volume)						✓		
C artouches d'encre et toner						✓		Nombreux magasins
C atalogues		✓						
C endres de cheminée (en petite quantité dans le composteur)				✓	✓			
C D, DVD, cassettes, VHS					✓			Associations
C haussures								Borne textile ou association
C ouches culottes					✓			
C ouvercles en métal des pots en verre	✓							
C ubitainers en plastique	✓							
D échets de soin ou DASRI (aiguilles, seringues...)								Certaines* pharmacies
D échets verts (tonte, feuilles, branchage...)				✓		✓		
D osettes à café en plastique					✓			
É crans (télévision, ordinateurs...)						✓	✓	
É lectroménager (petit et gros)						✓	✓	
E mballages de café					✓			
E mballages cartonnés souillés (ou contenant des restes)					✓			
É pluchures				✓	✓			
F errailles						✓		
F ilms en plastique (autours des revues, prospectus, packs d'eau, ...)					✓			
F iltres à café et dosettes souples (avec marc de café)				✓	✓			
F lacons de produits d'entretien en plastique (vides)	✓							
F lacons de produits d'hygiène en plastique (vides)	✓							
F leurs fanées				✓	✓			
G ravats						✓		

Pour toute question ou complément d'information, contactez-nous :

www.smictom.com

0 800 196 595

Service & appel gratuits



	Sac jaune (emballages)	Conteneur bleu (papiers)	Conteneur vert (verre)	Composteur (déchets fermentescibles)	Bac gris (ordures ménagères)	Déchèterie	Distributeur, magasin (reprise 1 pour 1)	Autres
Hifi, vidéo						✓	✓	
Huiles de vidange						✓		
Jouets						✓	✓	
Journaux		✓						
Lecteurs CD, DVD						✓	✓	Associations
Linge								Borne textile ou association
Lingettes					✓			
Litières d'animaux					✓			
Magazines		✓						
Magnétoscopes						✓	✓	
Matelas						✓		
Médicaments (sans ou avec son carton d'origine)								Pharmacies*
Miroirs						✓		
Moquette						✓		
Mouchoirs en papier					✓			
Néons, tubes fluorescents						✓		Nombreux magasins
Papiers (de bureau, prospectus)		✓						
Papiers absorbants (essuie-tout, serviettes en papier blanc)					✓			
Papier cadeau					✓			
Papiers gras, sales					✓			
Papiers peints					✓	✓		
Peintures						✓		
Petits électroménagers						✓	✓	
Piles						✓		Nombreux magasins
Plastiques emballant les aliments					✓			
Pneus							✓	
Polystyrènes					✓	✓		
Pots en plastique (fleurs, yaourts, crèmes fraîches...)					✓			
Pots en terre (fleurs...)						✓		
Pots en verre (sans couvercle)			✓					
Prospectus		✓						
Radiographies						✓		
Recharges en plastique (produits d'entretien et d'hygiène)					✓			
Résidus, poussières					✓			
Restes de repas (végétal)				✓	✓			
Restes de repas (autre)					✓			
Sachets de thé et tisane				✓	✓			
Sacs en papier	✓							
Sacs en plastique					✓		✓	
Solvants						✓		
Téléphone						✓	✓	Nombreux magasins
Textile (vêtements...)								Borne textile ou association
Tissus souillés						✓		
Tonte de pelouse				✓		✓		
Tubes en plastique (dentifrice, crème, mayonnaise...)					✓			
Vaisselle (en verre, porcelaine...)					✓	✓		
Vaisselle jetable en carton (souillée)					✓			
Vaisselle jetable en plastique					✓			
Vernis (bricolage)						✓		
Végétaux				✓		✓		
Vêtements								Points spécifiques Associations
Vitres						✓		
Produits dangereux + leurs emballages (vides ou non)						✓		

* dans le bac noir - si vous ne possédez pas de composteur

* les jouets électriques et électroniques peuvent être récupérés par le magasin qui vous en vend un neuf

* dans les pharmacies agréées par DASTRI- Renseignements sur: www.dastri.fr et Points de collectes sur: nous-collectons.dastri.fr

* dans toutes les pharmacies

* pour un gros volume



ZOOM SUR...

LE VERRE TRIÉ SE RECYCLE À L'INFINI

- ➔ Le verre se recycle depuis 1974.
- ➔ Des efforts ont été réalisés sur l'éco-conception.
- ➔ Seulement 7 emballages en verre sur 10 sont triés aujourd'hui.



OBJECTIF : 10 bouteilles triées sur 10 !

➔ 1 emballage en verre trié = 1 emballage en verre recyclé.



➔ Le verre dans le bac gris perturbe les installations de traitement des ordures ménagères car il ne brûle pas.



PETITS RAPPELS

EMBALLAGES RECYCLABLES EN VERRE

Enlevez **les bouchons** (à mettre dans le sac noir) **et couvercles métalliques** (à mettre dans le sac jaune).



DÉCHETS NON RECYCLABLES

Mettez **les petites quantités dans votre sac à ordures ménagères** mais pensez à la sécurité des agents de collecte, **en protégeant les morceaux dans le sac.**



Apportez **les gros volumes et les grosses quantités à la déchèterie.**

DÉCHETS RECYCLABLES



déchèterie

DÉCHETS NON RECYCLABLES



Retrouvez les emplacements des conteneurs à verre les plus proches de chez vous **sur notre site internet, en cliquant sur la pastille bleue « la collecte de mes déchets ».**



DOSSIER

RAPPEL DES CONSIGNES D'UTILISATION DES SERVICES DU SMICTOM



Rappel des consignes d'utilisation du service de collecte

➔ Les consignes de tri doivent continuer à être respectées.

Exemple : Les déchets verts type pelouse ou branchages, les gravats, les déchets dangereux doivent être apportés à la déchèterie.

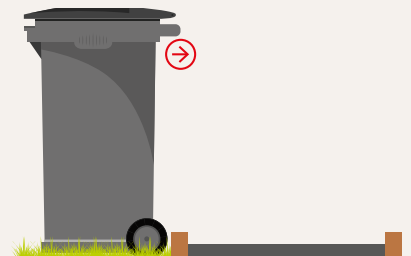


➔ Les sacs déposés dans les bacs gris à ordures ménagères doivent pouvoir se retirer facilement.

Assurez-vous donc qu'ils ne soient pas trop gros et ne restent pas dans le fond du bac. Pour les bacs de 140L, ne pas utiliser de sacs de plus de 50L.



➔ Les bacs gris doivent présenter les poignées côté route afin de faciliter le travail des agents de collecte.



➔ Les bacs et les sacs doivent impérativement être sortis :

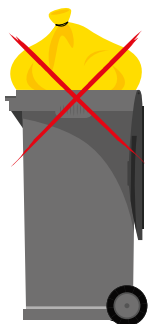
- La veille au soir pour les collectes du matin
- Avant 11h pour les collectes de l'après-midi

➔ Quelques cartons peuvent être déposés à côté du bac, mais seulement s'ils sont vides et pliés (**65x90cm maximum pliés**). Les plus grands cartons doivent être apportés en déchèterie.



➔ Les sacs jaunes des emballages à recycler doivent être posés sur ou à côté du bac à ordures ménagères.

S'ils sont mis dans le bac, ils tomberont dans le compartiment des ordures ménagères ne seront donc pas triés. De même, s'ils sont déposés dans un autre bac, ils ne seront pas collectés.



➔ Les bacs doivent impérativement être rentrés après la collecte.

• Courant septembre, sauf en cas d'exceptions validées par les services du SMICTOM, **seuls les déchets ménagers présentés dans les bacs gris distribués par le SMICTOM seront collectés.**

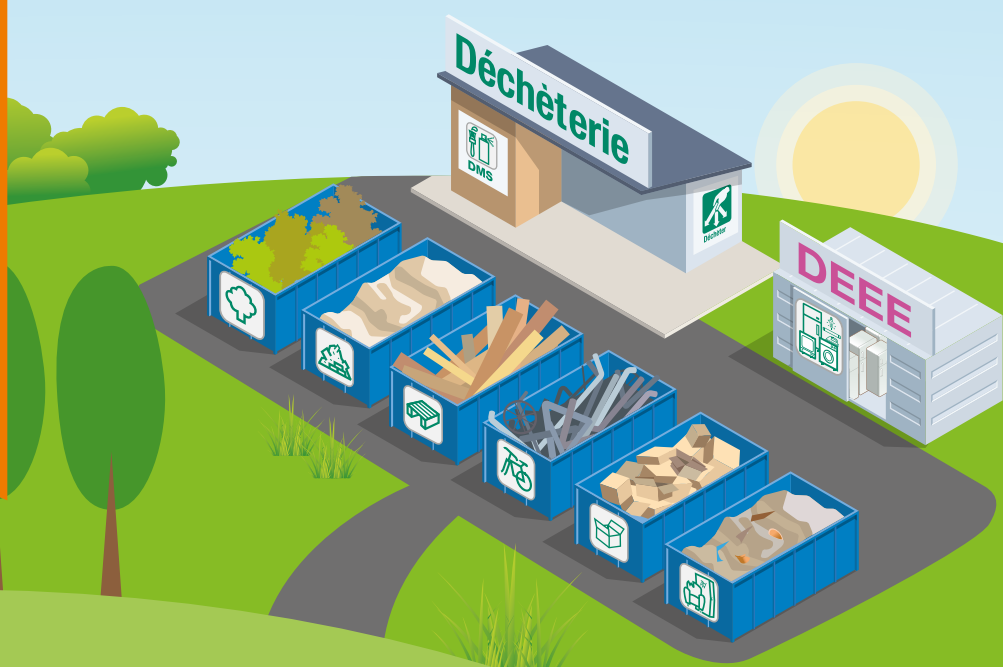
• Si vous aviez un bac personnel, vous ne pouvez plus l'utiliser pour le service ramassage.



• Si vous n'avez pas accès à un point de regroupement et que vous n'avez pas encore reçu votre bac individuel, alors que votre commune a été équipée*, contactez-nous au **0800 196 595** afin de convenir des modalités de récupération de votre bac.

* [exception pour les centres-villes de Chinon et de Richelieu qui restent encore en collecte en sacs]

Rappel des consignes d'utilisation du service des déchèteries



➔ Les usagers doivent venir munis d'une carte d'accès du SMICTOM.

Pour vous procurer votre carte :



- **Le plus rapide** pour obtenir votre carte : Venez directement dans nos locaux du **24 place Jeanne d'Arc à CHINON**, avec votre justificatif de domicile et l'équipe du SMICTOM vous créera votre carte en quelques minutes.
- **Le plus accessible** pour tous, envoyez directement votre demande :
 - via www.smictom.com,
 - ou par courriel : animation@smictom.com,
 - ou par courrier au SMICTOM du Chinonais, 24 place Jeanne d'Arc, BP 203, 37502 CHINON CEDEX.

Votre carte vous parviendra, par courrier, dans un délai d'une semaine. Mais pensez à joindre un justificatif de domicile de moins de 6 mois !

➔ Vous avez accès à toutes les déchèteries de votre communauté de communes.

➔ Le volume de dépôt quotidien est limité afin de permettre à tous la possibilité de déposer.

- **Pour les particuliers** : les dépôts sont gratuits mais limités :
 - 1 m³/déchet/ jour pour les ferrailles, le carton, les gravats, le bois et le tout-venant ;
 - 2 m³/jour pour les déchets végétaux.
- **Pour les professionnels** : les dépôts sont payants (renseignements et tarifs auprès de l'agent d'accueil ou du SMICTOM) et limités :
 - 3 m³/flux/jour pour les déchets végétaux, les ferrailles, le carton, les gravats, le bois et le tout-venant ;
 - 10 kg pour les déchets dangereux.



Retrouvez les horaires d'ouverture en page 06.



À TOI DE JOUER!

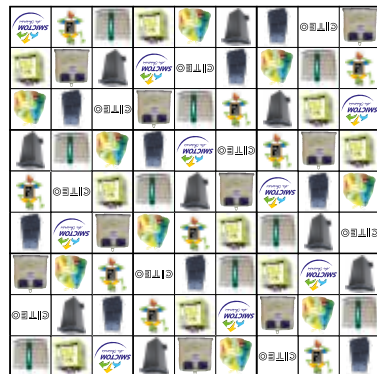
SUDO KITRI

LE JEU DES ERREURS 7



Le but est de remplir les cases avec les images en veillant toujours à ce qu'une seule image ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.

DECOUPE les vignettes et place les dans la grille



Solution :



Solution : le sac noir, le logo sur la poubelle, le logo sur le tee-shirt de Tritio, la roue du bac gris, la couleur du conteneur à verre, le bac devant la déchèterie, la deuxième route devant la déchèterie.



JOURNAL DU SMICTOM n°51

Journal d'information trimestriel



www.smictom.com



Rejoignez-nous sur Facebook!

0 800 196 595

Service & appel gratuits

- **Édition** : SMICTOM du Chinoisais (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) 24, place Jeanne d'Arc - 37500 Chinon - Tél. 02 47 93 22 05 - smictomduchinoisais@smictom.com
- **Directeur de la publication** : Philippe MASSARD, Président du SMICTOM du Chinoisais
- **Rédacteur en chef** : Aurélie CADEAU
- **Conception et réalisation** : © JTS conseils - 02 47 41 05 55 - www.jtsconseils.com
- **Photogravure et Impression** : Les Presses de Touraine - 02 47 66 64 10.

Imprimé sur du papier PEFC.